

# ÉCH DES HAUTS DE FLANDRE

N°4 - Mars 2015

P.5

## Social

*Ayez le réflexe don et achat solidaire avec la boutique du Héron, ouverte à tous*

P.8

## Cadre de vie

*Aménagement et accessibilité vont de pair*

P.7

## Finances

*Mars, période budgétaire pour les élus communautaires : les premières orientations*

## VOS 3 SUPPLÉMENTS :

*LA BROCHURE DE PRÉSENTATION DES RAM  
LES SÉJOURS ET LES ACTIVITÉS JUILLET/AOÛT*



Retrouvez nos informations sur le site :  
[www.cc-hautsdeflandre.fr](http://www.cc-hautsdeflandre.fr)



## &gt;&gt;&gt; 41 COMMUNES

Bambecque  
 Bergues  
 Bierne  
 Bissezele  
 Bollezele  
 Broxeele  
 Brouckerque  
 Cappellebrouck  
 Crochte  
 Drincham  
 Eringhem  
 Esquelbecq  
 Herzele  
 Holque  
 Hondschoote  
 Hoymille  
 Killern  
 Lederzele  
 Ledringhem  
 Les Moères  
 Looberghe  
 Merckeghem  
 Millam  
 Nieurlet  
 Oost-Cappel  
 Pitgam  
 Quaëdyne  
 Rexpoëde  
 Saint-Momelin  
 Saint-Pierrebrouck  
 Socx  
 Steene  
 Uxem  
 Volckerinckhove  
 Warhem  
 Watten  
 West-Cappel  
 Wormhout  
 Wulverdinghe  
 Wylder  
 Zégerscappel



Dernier projet en cours de réalisation,  
la construction de l'accueil périscolaire.

## &gt; HOLQUE



L'église



L'écluse



Centre village

## HOLQUE

Population : 951 Holquois(es)  
 Superficie : 381 hectares

HOLQUE, petite commune de la Flandre Littorale au confluent de l'Aa et de la Colme s'appelait HOLOCA en 864, puis HOLCKE en 1178.

Cette commune est située sur une légère élévation de 11 mètres sur les bords de l'AA (bien connu des cruciverbistes).

L'église du XVII<sup>e</sup> siècle est dédiée à Saint Michel, avec sa Tour du XV<sup>e</sup> siècle, construite en maçonnerie de briques jaunes et rosées. Il est fort probable que ses origines sont bien plus anciennes : les détails qui pourraient confirmer ses titres d'ancienneté sont les 4 angles qui s'appuient sur de lourds contreforts.

Sur trois dalles à l'intérieur de l'église, trois dates (1698 -1724 -1748) remémorant le décès de trois jésuites anglais ayant desservi Holque.

La place du village a été rénovée en 2014. En ce sens, une démarche environnementale est instaurée en utilisant le LED pour l'éclairage public.

## VOLCKERINCKHOVE

Population : 535 Volckerinckhovois(es)  
 Superficie : 9,88 km<sup>2</sup>

C'est à un chef de tribu franque, Fulkahari, que l'on devrait l'origine du village au VI<sup>e</sup> siècle, et de son nom (Volckerinckhove = domaine de Fulkahari).

Son église (hallekerque) classée date du XII<sup>e</sup> siècle pour la partie romane.

L'association « Yser Houck » oeuvre depuis plusieurs années pour la sauvegarde du patrimoine. Grâce à cette association de bâtisseurs, on peut admirer l'office de tourisme, la médiathèque, le moulin à cheval unique en France et la grange typiquement flamande.

L'école (3 classes – 75 élèves) est dynamisée par l'association de parents d'élèves. Le bénéfice des différentes manifestations ont permis, entre autres, l'installation d'un écran tactile et l'acquisition de tablettes.

Cette même association organise chaque année une randonnée pédestre attirant près de 800 personnes.

La cantine scolaire « Haute Qualité Environnementale » est construite dans un cadre harmonieux.



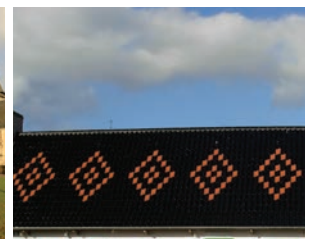
©FREDERIK ASTIER

Moulin à cheval

## &gt; VOLCKERINCKHOVE



La cantine

L'office de tourisme  
et la médiathèque



**André Figoureux**

Maire de la commune de West-Cappel  
Conseiller Général du Canton de Bergues  
Président de la Communauté de  
Communes des Hauts de Flandre

## « L'apprentissage de la natation par nos enfants est un point essentiel. »

Une fois n'est pas coutume, mon éditorial sera consacré à un seul point, mais que je crois essentiel : l'apprentissage de la natation par nos enfants. Apprendre à nager me semble, en effet, devoir faire partie de leur éducation, au même titre que l'enseignement du français, des mathématiques ou des langues.

Les bienfaits physiques et psychiques du sport ne sont plus à démontrer. Savoir nager peut permettre en outre de sauver des vies, la sienne bien entendu, mais aussi celles de tiers.

L'apprentissage de la natation est une priorité de l'Education Nationale inscrite dans le socle commun de compétences.

Pourtant, au niveau national, seuls 50 % des enfants qui entrent en sixième savent nager. En milieu rural comme le nôtre, ce pourcentage chute encore, notamment dans les familles les plus défavorisées, dont les enfants sont ceux qui savent le moins nager.

A l'évocation de ces chiffres par M. Francis LUYCE, Président de la Fédération Française de Natation reçu à la CCHF, M. Bruno BRONGNIART, Vice-président en charge du Logement, des Sports, du Plan Local de l'Habitat et moi-même avons décidé d'agir.

Durant les mois d'octobre et novembre derniers, M. Bruno BRONGNIART a rencontré tous les maires de nos 41 communes pour établir un constat fiable des pratiques communales et/ou scolaires en la matière sur notre territoire.

Dès le début de cette année, les élus réunis en Exécutif (c'est-à-dire tous les Vice-présidents) puis en Bureau (tous les maires et Vice-présidents) validèrent le fait que les 900 enfants qui rentreront en sixième chaque année devront avoir eu la possibilité d'apprendre à nager.

Le conseil communautaire est le seul à pouvoir valider ou non une proposition. Les 71 délégués de nos 41 communes réunis ce mardi 3 mars ont définitivement délibéré à l'unanimité pour que le «Savoir Nager» devienne «un engagement de la CCHF».

90.000 € seront prévus dès ce budget 2015.

Encore une action de la CCHF qui s'appliquera de manière identique pour tous les habitants de nos 41 communes.

**André Figoureux**

Président de la Communauté de  
Communes des Hauts de Flandre



## Le projet d'éclosoir d'entreprises se concrétise de plus en plus



Sur la photo (de gauche à droite) : Béatrice Benoit, responsable du développement économique à la CCHF, Frédéric Devos, Maire de Wormhout, Stéphane Faugeron, notaire, André Figoureux, Président de la CCHF et Bruno Heusèle, Directeur Général des Services.

La CCHF a fait l'acquisition courant janvier des anciens bâtiments «d'Europarf» situés dans la zone industrielle de la Kruystraete à Wormhout. Quelques jours après la signature, les équipes techniques de la CCHF ont pu procéder au nettoyage du site aux abords des 10635m2 de superficie bâtie.

L'acquisition de ce bâtiment est une première étape dans la mise en place d'une politique de développement économique sur le territoire de la CCHF. D'autres projets tels que la création d'ateliers relais mais aussi d'un autre éclosoir sur la commune de Watten devraient suivre.

### Pourquoi un éclosoir d'entreprises ?

Pour accueillir des porteurs de projets ayant besoin d'une aide au démarrage, d'accompagnement au développement.

### CONTACT

**Béatrice Benoit**  
Responsable du  
développement économique  
Tél : 03 28 68 70 53  
beatrice.benoit@cc-hautsdeflandre.fr

Pour les accompagner, ils pourront s'appuyer sur les conseils des experts de l'association « Worm'up »

«**WORM'UP**» est une association destinée à regrouper en réseau des chefs d'entreprises, des professions libérales, des collectivités locales et des partenaires spécialisés.

Elle a pour mission :

- D'accueillir et d'accompagner les porteurs de projet souhaitant s'installer dans l'éclosoir ou sur le territoire de la CCHF.
- De favoriser les échanges et les relations entre les entreprises du territoire.
- D'établir une passerelle entre les acteurs économiques et politiques.
- De développer avec la cellule emploi de la CCHF les relations entre les dirigeants d'entreprises et les personnes souhaitant intégrer le marché du travail (demandeurs d'emploi, apprentis, ...).
- D'être le relais local des instances telles que BGE Flandre Création, Initiative Flandre, Chambre des Métiers, Chambre de Commerces et d'Industrie.

Si vous avez des projets de création, de reprise ou de développement d'entreprises, n'hésitez pas à prendre contact avec la CCHF : Béatrice Benoit par mail ou avec l'association contact@worm-up.fr



Les surfaces non occupées par l'éclosoir sont mises en location : le 1er bail de location a été signé avec la société Floccmat. Contrainte de déménager de ses locaux à Esquelbecq, cette entreprise qui emploie 13 salariés aurait quitté le territoire si cette opportunité ne s'était pas présentée.

## LA BOUTIQUE DU HÉRON : UNE FRIPERIE MAIS PAS QUE !!

### Le saviez-vous ?

**Au 468, rue de la Couronne de Bierne (derrière la gare de Bergues) une friperie, gérée par Emmaüs, est ouverte depuis 2010.**

La boutique du Héron a été mise en place en partenariat avec la Communauté de Communes qui met à disposition les locaux à titre gracieux et prend en charge les frais de gestion courante. Après un constat en 2009, il était nécessaire d'ouvrir en milieu rural un bâtiment complémentaire à celui d'Emmaüs Grande-Synthe, plus difficilement accessible pour ceux qui habitent sur le territoire de la CCHF. Le projet s'est construit conjointement.

Le concept d'une friperie et une épicerie solidaire : deux univers propices à la rencontre et au partage !

S'habiller à moindre coût ou simplement pour le plaisir de chiner, cette boutique est ouverte à tous, sans condition de ressources.

Une centaine de mètres carrés sont dédiés à la vente de vêtements adultes et enfants, chaussures, accessoires, petit mobilier, babioles, mais aussi nécessaire bébé (en fonction des dons) : poussettes, couffins, jouets, livres....

Une friperie mais pas que !! En effet, derrière tout cet agencement se cache une chaîne de solidarité forte de nombreux maillons. La générosité des



Julie, responsable du site, entourée de bénévoles

donateurs, le travail des compagnons de la communauté d'Emmaüs Grande Synthe, la présence et l'énergie de bénévoles et salariés s'investissant sur le site, le soutien logistique de la CCHF... permettent à la boutique du Héron d'exister. Chaque jour, l'équipe reçoit des dons de plus en plus nombreux, les trient, pour enfin les mettre en rayons. La friperie vous réserve des produits de qualité, à petits prix.

« Y'a des trucs super sympa, constate avec plaisir une des clientes de la friperie. Ça ne fait pas vieillot ou moche. Ce genre d'endroit, c'est formidable pour les gens qui n'ont pas les moyens ».

La friperie c'est aussi l'occasion de faire des petites trouvailles sympathiques ou en période de carnaval ou de soirée

à thème de trouver son bonheur pour confectionner son déguisement par exemple. C'est le choix de donner une seconde vie à nos objets !

Cette friperie cohabite également avec une épicerie solidaire. Vos achats à la friperie permettront de faire fonctionner l'épicerie. L'objectif est de venir en aide aux familles qui n'ont pas de quoi s'équiper ou qui ont du mal à faire face aux dépenses courantes.

Acheter à la friperie de la boutique du Héron permet de faire un geste solidaire pour l'épicerie. Tous les bénéfices du magasin sont injectés dans le fonctionnement de l'épicerie, ce qui permet de pouvoir compléter l'approvisionnement.

## LA PAROLE EST A VOUS

**Julie Dermience**

**Responsable Emmaüs du site depuis décembre 2014**

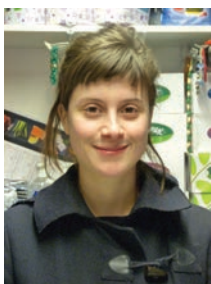
« Ici, les prix vont de 50 cts à 10 euros et la marchandise est renouvelée une fois par mois grâce à un système de rotation des marchandises qui fonctionne parfaitement avec le site de Grande Synthe. L'équipe de bénévoles est pleine d'envies, une réflexion est d'ailleurs en cours pour redynamiser le lieu avec la volonté de diversifier davantage d'ici le printemps. Dès le 1er avril, la friperie se relooke. »

**LA BOUTIQUE DU HÉRON**

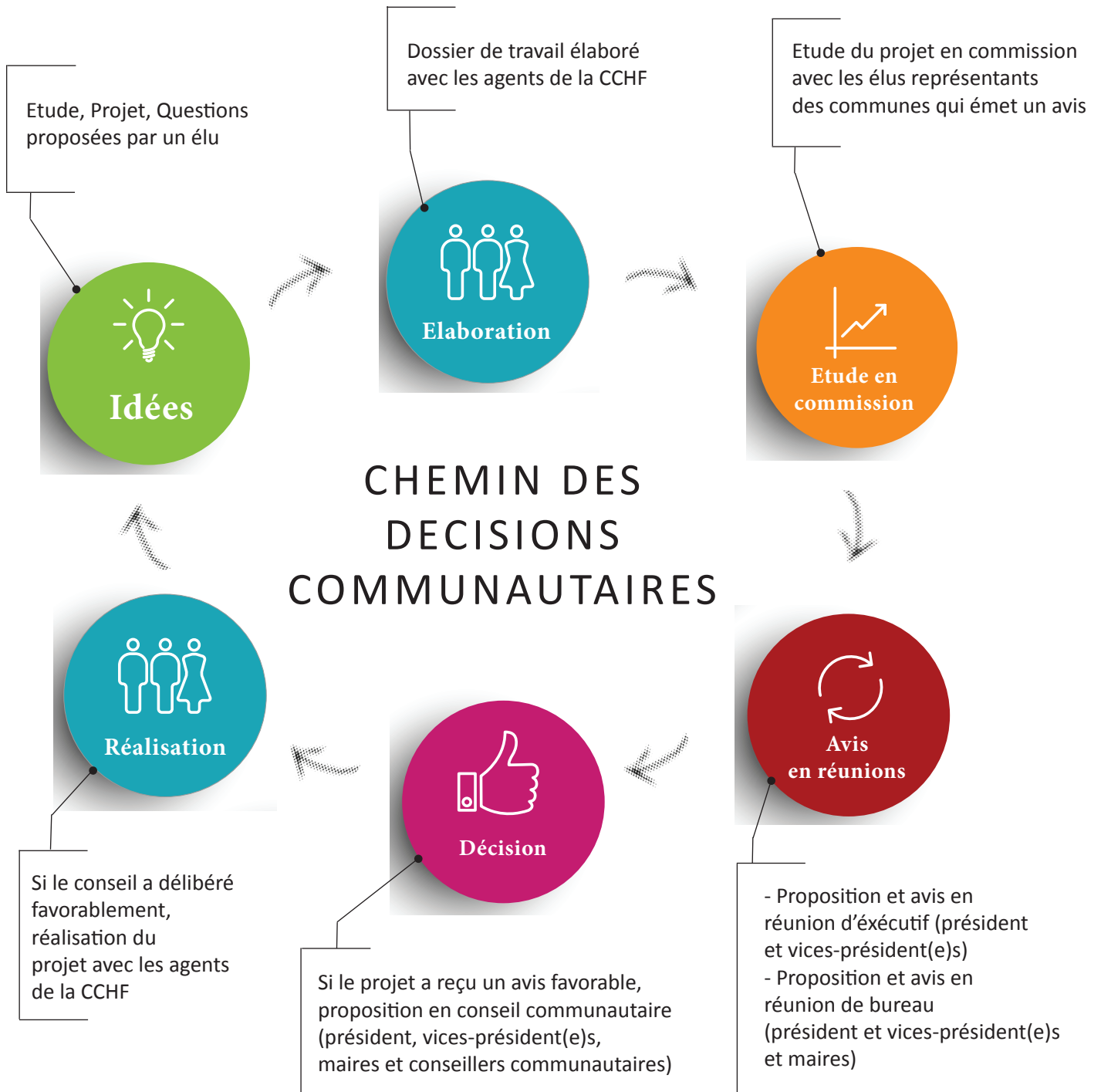
**Pour acheter mais aussi faire don d'articles en bon état :**

**Lundi et Vendredi :  
de 10h à 12h et de 14h à 17h  
Mardi, Mercredi et Jeudi :  
de 14 h à 17h**

**Tél. : 03 28 62 69 53**



Avant la réalisation des projets ou l'application des décisions, plusieurs démarches suivent le circuit communautaire.



### Rappel

Le conseil communautaire est composé de **71** délégués :  
**1** président, **15** vice-président(e)s et **55** conseiller(e)s communautaires.  
 En 2014, le conseil s'est réuni **10** fois et a pris **221** délibérations.



# MARS : PÉRIODE BUDGÉTAIRE POUR LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Encore plus qu'en 2014, les élus veillent à la gestion budgétaire tout en composant avec des contraintes financières imposées par l'Etat et le Département.

Le budget est voté annuellement. Il prévoit et autorise des dépenses et les recettes de la collectivité. Il peut être modifié ou complété en cours d'année et doit être impérativement équilibré (la somme des dépenses ne peut dépasser la somme des recettes).



**1ère étape du budget** : le débat d'orientation budgétaire. Il présente les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir et se discute dans un délai de deux mois précédant la séance de vote.

**2ème étape** : le vote du budget primitif avant le 31 mars. Ce budget va retracer toutes les dépenses et les recettes de l'année.

## PAROLE D'ÉLU

Luc Waymel

Maire de Drincham

Vice-président Finances, Budget, Fiscalité



« Les premières missions qui m'ont été confiées sont tout d'abord celles liées à l'emprunt.

En effet, un certains nombres de points devaient être éclaircis et réglés (renégociations, sécurisation de certains prêts dits « toxiques », remboursement d'emprunts chers...).

Il faut également étudier la fiscalité de l'ensemble des communes qui permettra de travailler sur le Pact financier et fiscal de la CCHF. Autre mission : la solidarité communautaire (travailler sur des dispositifs de solidarité entre les communes par exemple).

Je travaille en étroite collaboration avec le Président mais également avec les responsables de services qui œuvrent aussi pour optimiser les fonctionnements de la CCHF et rechercher des économies. Le budget est l'affaire de tous.

## Quelles sont les grandes orientations 2015 ?

Dans sa séance du 3 mars, les élus communautaires ont débattu des grandes orientations budgétaires 2015.

Même si l'encours de la dette diminue, les élus restent prudents notamment face à la baisse des dotations de l'Etat.

La réalisation d'économies, l'agrandissement et le développement de zones d'activités économiques et de l'aménagement de l'espace, l'optimisation de la gestion de plusieurs services notamment pour le portage de repas à domicile, pour la petite enfance et la jeunesse. Une enveloppe également attribuée pour les dépenses de voirie, pour l'entretien des bâtiments ou encore pour l'informatique et les nouvelles technologies de la communication.

Une partie du budget sera également consacré aux enveloppes pour l'attribution des fonds de concours dont peuvent bénéficier les communes. L'apprentissage de la natation devenu engagement communautaire est également inscrit dans les orientations.

Il va s'en dire que la CCHF concentre ses efforts en matière budgétaire vers l'optimisation et la réduction des dépenses.

Le prochain numéro de l'Echo des Hauts de Flandre présentera plus en détail le budget de la CCHF voté le 31 mars 2015.

# VOIRIE : AMÉNAGEMENT ET ACCESSIBILITÉ VONT DE PAIR

**La loi de 2005 sur le handicap fixe pour objectif par des mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace social à faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.**

La loi prévoit deux grandes obligations pour l'accessibilité à compter du 1er janvier 2015 :

- les locaux d'habitation, les établissements et installations recevant du public, les lieux de travail doivent être accessibles à tous et notamment aux personnes handicapées quel que soit leur handicap.
- la chaîne du déplacement (transport, voirie, espaces publics) doit être organisée de façon à permettre l'accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées.

L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports et de la voirie devait être achevée en 2015, selon le calendrier fixé par la loi Handicap du 11 février 2005. Mais les retards pris, notamment en matière de bâti, n'ont pas permis d'atteindre l'objectif dans le délai escompté. Des aménagements ont été accordés aux acteurs, en particulier les collectivités locales, par le gouvernement, avec de nouveaux délais pour les transports collectifs et les établissements recevant du public (ERP), publics ou privés.

Dans le cadre de l'aménagement du cadre de vie et des travaux réalisés par la CCHF dans les communes, les réalisations tiennent compte de la mise en accessibilité.



Aménagement de quai bus surélevés à Broxeele et Ledringhem (photo)

## PAROLE D'ÉLU

Vincent Pauwels  
Maire de Broxeele



*Nous avons en une seule opération, fermé une partie de nos fossés à l'entrée de notre commune, réalisé un trottoir accessible pour tous, supprimé un abri bus jugé de notre part très dangereux au croisement de la départementale, installé un quai bus aux normes handicapées, bien isolé nos piétons de la voirie par la création de massifs et ainsi amélioré le cadre de vie de notre commune.*

*Il est important que la réflexion de tout projet d'aménagement du cadre de vie dans notre village, tienne compte non seulement des normes en vigueur mais aussi favorise l'accès pour les personnes à mobilité réduite.*

*Voilà un projet mené à bien pour le bon-vivre de tous.*



Hoymille - Rue de Bretagne



Broxeele

## EN CHIFFRES

**Broxeele :** Création de trottoirs, aménagement de quais bus surélevés

**Hoymille :** Réfection de la voirie, bordures et trottoirs, mise en accessibilité

**Ledringhem :** Création de trottoirs, aménagement de quais bus surélevés, mise en souterrain de l'éclairage public

**Coût estimatif pour**

**l'ensemble des travaux :**

**530 985 € HT**

Montant estimatif

Subvention du Département

5136 € pour Broxeele

3920 € pour Ledringhem

Montant estimatif

Subvention de l'Etat

56 242 € pour Ledringhem

Pas de subvention

pour les travaux

à Hoymille



# DES RIRES ET DES «RAM» ! QU'EST CE QU'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ?

Pour les parents, où trouver une assistante maternelle ? Quelles sont les démarches à entreprendre ? Pour les assistantes maternelles, comment être accompagnées, se professionnaliser ? Les 4 relais assistantes maternelles (RAM) de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre vous aident à répondre à ces questions.



En se rendant au Relais, les assistantes maternelles peuvent bénéficier de renseignements concernant leur profession, leurs droits et devoirs (contrat de travail, congés, retraite ...). Elles ont également l'occasion de rencontrer d'autres professionnelles afin d'échanger leurs expériences autour de l'accueil de l'enfant, ce qui leur permet de tisser des liens sociaux et se professionnaliser.

Les parents ou futurs parents peuvent être informés des différentes démarches dans la recherche d'un mode de garde.

Quels sont leurs droits, leurs devoirs et obligations en tant qu'employeur ?

Les RAM proposent également chaque semaine des activités d'éveil ou de motricité pour les jeunes enfants, accompagnés de leur assistante maternelle.

Les enfants peuvent s'épanouir dans un espace ludique adapté à leurs besoins. C'est également l'occasion d'un temps de jeux privilégié entre l'assistante maternelle et l'enfant accueilli, dans un contexte différent de son domicile.

Les services proposés par le RAM sont gratuits et ouverts aux habitants du territoire.

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre gère désormais 4 Relais Assistantes Maternelles.

En effet, le RAM de Wormhout auparavant géré par l'Afeji est devenu communautaire le 1er janvier 2015.

## CONTACT



**RAM**  
«Aux P'tits Mômes»

468, rue de la couronne de Bierne  
59380 BERGUES  
Tél : 03 28 29 09 99 Choix 1  
auxptitsmomes@cc-hautsdeflandre.fr



**RAM**  
«BambiRAM»

4, avenue du Quai  
59122 HONDSCHOOTE  
Tél : 03 28 29 09 99 Choix 2  
bambiram@cc-hautsdeflandre.fr



**RAM**  
«Les bout'choux  
de l'Yser»

7, Candaele straete  
59726 WORMHOUT Cedex  
Tél : 03 28 29 09 99 Choix 3  
lesboutchoux@cc-hautsdeflandre.fr



**RAM**  
«Mes Premiers Pas»

760, route de Lynck  
59630 CAPPELLEBROUCK  
Tél : 03 28 29 09 99 Choix 4  
mespremierspas@cc-hautsdeflandre.fr

## SUPPLEMENT

### LA PLAQUETTE DE PRESENTATION DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez télécharger ce document sur notre page [www.cc-hautsdeflandre.fr](http://www.cc-hautsdeflandre.fr)

Des exemplaires sont également disponibles dans les 4 pôles de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre et dans votre mairie.



## REMISE DES PRIX DU CONCOURS PHOTO : UN SUCCÈS POUR CETTE NOUVELLE ÉDITION

Instauré sur le secteur de l'une des anciennes communautés de communes, la CCHF a fait le choix de renouveler l'organisation du concours photo en étroite collaboration avec le photo club Robert Augat de Bergues, à l'initiative de ce projet.

Nouveauté de cette édition : le territoire. En effet, le concours était proposé à tous les habitants des 41 communes.

27 photographes « amateurs » se sont prêtés au jeu de parcourir les villes et villages à la recherche de la photo qui représenterait le thème proposé « la pierre dans tous ses états ».

Un succès pour cette nouvelle édition puisque le nombre de participants a nettement augmenté.

Le jury composé de Madame LEPROVOST vice-présidente, de Madame LANOY et de Monsieur BECUWE ont attentivement et longuement analysé et apprécié les 71 clichés dans les deux catégories.



Félicitations aux lauréats et aux participants.

### Le Palmarès

Thème 2014 :  
«La pierre dans tous ses états»

Le palmarès a été dévoilé le 14 janvier dans les locaux de la CCHF à Wormhout où chacun a pu apprécier la diversité, l'inspiration et l'imagination autour de ce thème.

Les lauréats ont reçu selon le classement des bons d'achat à valoir dans les commerces de proximité du territoire de la CCHF.



#### Catégorie Tirage Papier

- 1er prix : «La poterne» de Marie-Christine LAMS
- 2ème prix : «Le moulin de Watten» de Angélique HAMEZ
- 3ème prix : «Tour de Watten» de Françoise PETITPREZ

#### Catégorie Fichier numérique

- 1er prix : «Pierre d'angle» de Marc FOURMENTIN
- 2ème prix : «A la recherche de la paix universelle» de Patrick PETIT
- 3ème prix : «Chemin du ciel» de Patrick FRANCOIS

Le concours a peine terminé, la réflexion est déjà engagée pour le thème d'une nouvelle édition en 2015.

De plus amples informations seront diffusées au cours du second semestre.





Venez participer au 1er

## Forum des Idées pour votre territoire

Vous avez votre mot à dire !

Le Conseil de Développement du Pays des Moulins de Flandre a pour mission d'animer la démocratie participative du territoire.

C'est dans ce cadre qu'il lance son 1er Forum des idées de février à mai 2015.

Cette grande consultation publique permettra à l'ensemble des habitants du Pays de proposer des idées, suggestions, propositions pour le développement du territoire.

Les habitants peuvent également s'exprimer par le formulaire en ligne sur le site internet du Pays :

[www.paysdesmoulinsdeflandre.com](http://www.paysdesmoulinsdeflandre.com)

Les idées collectées seront ensuite analysées par les membres du Conseil de Développement et proposées aux élus. Cette démarche vise à dynamiser la démocratie participative et enrichir les projets à venir.

Rappelons que c'est ainsi qu'est né le réseau des « Villages Patrimoines » ou encore le projet d'office territorial des sports.

Vous avez tous des idées, exprimez les !

Renseignements :

[www.paysdesmoulinsdeflandre.com](http://www.paysdesmoulinsdeflandre.com)

03 28 65 76 79

### INFOS PRATIQUES

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE VOS 4 PÔLES CCHF

##### PÔLE DE BERGUES - SIÈGE SOCIAL

Du Lundi au Jeudi :  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
Le Vendredi :  
de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

##### PÔLE DE CAPPELLEBROUCK

Du Lundi au Jeudi :  
de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Le Vendredi :  
de 8h30 à 12h

##### PÔLE D'HONDSCHOOTE

Du Lundi au Vendredi:  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

##### PÔLE DE WORMHOUT

Du Lundi au Vendredi:  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

#### VOTRE COLLECTIVITÉ EN LIGNE

La Communauté de Communes va se doter prochainement d'un portail Internet qui facilitera l'accès à l'information.

Ce site se verra des plus accessibles pour tous les publics, pour tous les partenaires et pour tous les visiteurs. Vous pourrez notamment y trouver une présentation de notre territoire et de son fonctionnement, les services en fonction ou à votre disposition, des réponses concernant vos démarches administratives et toute l'actualité mise à jour.

Ce site se verra aussi être performant et pratique (ex: réservation des places d'accueil, téléchargement de documents...)



En attendant la mise en ligne du portail définitif, vous pouvez consulter nos informations mises à jour sur notre page



[www.cc-hautsdeflandre.fr](http://www.cc-hautsdeflandre.fr)

## ACTIVITÉS ÉTÉ



La Communauté de Communes des Hauts de Flandre organise

#### DES SÉJOURS ÉTÉ

**Pour les collégiens :**

2 séjours à Châtel

**Pour les lycéens**

2 séjours au Cap d'Ail

**Dates des séjours :**

Du 18 juillet au 31 juillet 2015 ou  
du 29 juillet au 11 août 2015

**Inscription avant le 15 avril 2015**

#### DES SORTIES

(inscription à la journée)

**Aqualud :**

27 juillet / 17 août 2015

**Koézio :**

28 juillet / 18 août

**Opale Laser**

29 juillet / 19 août

**Walibi**

30 juillet / 20 août

**Inscription du 4 au 29 mai 2015**

Retrouvez le détail des activités sur les plaquettes distribuées avec ce journal

#### RENSEIGNEMENT

Service Jeunesse

Tél : 03 28 29 09 99 Choix 4

Mail :

[pierre.caron-cottin@cc-hautsdeflandre.fr](mailto:pierre.caron-cottin@cc-hautsdeflandre.fr)

ou sur la page :

# Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Un numéro  
unique (\*)



*\*Selon votre demande,  
choisissez le service  
concerné. Prix d'un appel local*

**Siège à** **Choix 1**  
**Bergues**

468, rue de la couronne de Bierne  
59380 BERGUES

- La direction générale
- Les finances et la fiscalité
- La commande publique
- Le développement économique
- La cellule emploi
- La communication
- Le centre de télétravail
- Le portage de repas
- La culture et le tourisme

**Pôle d'** **Choix 2**  
**Hondschoote**

4, avenue du quai  
59122 HONDSCHOOTE

- Les ressources humaines
- L'insertion
- Le Point Information Jeunesse

**Pôle de** **Choix 3**  
**Wormhout**

7, candaele straete  
59726 WORMHOUT Cedex

- Les services techniques

**Pôle de** **Choix 4**  
**Cappellebrouck**

760, route de Lynck  
59630 CAPPELLEBROUCK

- La petite enfance et l'enfance-jeunesse
- L'informatique et la téléphonie

## Ecole intercommunale de musique

**Centre Mahler :** 46, rue Lamartine - 59122 HONDSCHOOTE

Tél : 03 28 62 51 43

**Wormhout Herzele :** 12, rue de l'église - 59470 WORMHOUT

Tél : 09 65 01 09 74

## Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

1301, rue du Looweg - 59122 HONDSCHOOTE Tél : 03 28 62 62 75 / Fax : 03 28 62 63 73

**Siège social : 468, rue de la couronne de Bierne - 59380 BERGUES**

**contact@cc-hautsdeflandre.fr**

**www.cc-hautsdeflandre.fr**